

CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation partielle du groupe

Les frais cumulatifs suivants sont calculés par personne annulant son séjour :

Terrestre

En cas d'annulation survenant entre la signature du contrat et 61 jours avant le départ, une somme de 153 € (long courrier) par personne sera retenue, non remboursable par l'assurance.

En cas d'annulation survenant à CONTINENTS INSOLITES de 60 jours avant le départ, le montant des frais sera le suivant :

- de 60 à 41 jours avant le départ : 25 % du prix total
- de 40 à 31 jours avant le départ : 50 % du prix total
- moins de 30 jours avant le départ : 100 % du prix total
- non présentation au départ "no show" : 100 % du prix total

Aérien

- Jusqu'à 120 jours du départ, pénalité de 0% du tarif par place annulée
- De 119 jours à 90 jours du départ, 2% par place annulée.
- De 89 jours à 60 jours du départ, pénalité de 20% du tarif par place annulée
- De 59 jours à 31 jours du départ, pénalité de 30% du tarif par place annulée
- A compter de 30 jours du départ, pénalité de 100% du tarif par place annulée
- Après émission : les billets ne sont pas remboursables.